

Compte rendu de la séance du vendredi 27 août 2010

Ordre du jour

- Vente du lac des Moines (pacte de préférence)
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vente du Lac des Moines - Pacte de préférence (DE 2010 64)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Maître PIPET, notaire à Riom-es-Montagnes chargé de la vente de l'ensemble immobilier du Lac des Moines, tendant à connaître la position de la Commune de Condat, relativement à l'exercice du pacte de préférence, reçu par Maître FAUCHER-GARROS, notaire à Condat le 11 mai 1995, publié à la conservation des Hypothèques d'Aurillac le 26 juin 1995, volume 95P, numéro 4026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix **pour**, 2 voix **contre** (Mme BRIANT et M. BESSE) décide:

- de ne pas faire usage dudit droit de préférence à condition que l'acquéreur maintienne et exploite l'ensemble immobilier en qualité d'Hôtel Restaurant
- de maintenir ledit pacte de préférence jusqu'à son terme (soit le 11 mai 2025).